

CERTIFICAT MÉDICAL
RELATIF À LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
L'EPS est un enseignement obligatoire pour tous les élèves.

Je, soussigné(e), **docteur en médecine,**
certifie avoir examiné ce jour l'élève, **né(e) le**
..... **en classe de** **et avoir constaté que son état de**
santé entraîne : *Cocher et compléter les champs adéquats*

Une APTITUDE PARTIELLE À LA PRATIQUE DE L'E.P.S.

Du **au** **inclus.**

I) Indiquer ce que l'élève NE PEUT PAS FAIRE dans le cadre d'une pratique physique :

- FONCTIONS :

marcher / courir / sauter / mettre la tête en bas / lancer / lever / porter

autre:

Précisions :

- TYPES D'EFFORTS :

intense et bref prolongé (durée limitée à:))

autre:

Précisions :

II) Indiquer les AMÉNAGEMENT(S) SOUHAITABLE(S) :

Privilégier les activités d'intensité modérée mais de durée prolongée

Adapter le temps de récupération

Permettre de faire des pauses pendant l'effort si nécessaire

Adaptation suivant conditions climatiques (pollution, froid sec, chaleur, ...)

Activités physiques avec déplacements limités et/ou dans l'axe

Activités physiques ne sollicitant pas certaines articulations (les citer) :

Adaptations pour troubles de l'équilibre, la coordination, la concentration

Autre :

Précisions :

Remarques pouvant aider l'enseignant d'E.P.S. à la mise en place d'activités adaptées :

.....

.....

EPS adapté **OUI** **NON**

Nombre de cases cochées :

Une INAPTITUDE TOTALE À LA PRATIQUE DE L'E.P.S.

(Si aucune adaptation n'est possible)

Du **au** **inclus.**

En cas de non production d'un nouveau certificat, l'élève sera considéré apte à la reprise de la pratique de l'E.P.S.

Les médecins de santé scolaire sont destinataires des certificats médicaux délivrés lorsqu'une inaptitude d'une durée supérieure à trois mois consécutifs ou cumulés est constatée

Fait à **le** **Cachet et signature du Médecin :**

1) A remplir par l'Infirmière :

(e) pour les dispenses de plus de 3 semaines

Présence en cours d'EPS **OUI** **NON**

Visa service de santé scolaire :

Enseignement adapté : vendredi 16h à 18h / 16h à 17h ou 17h à 18h

En cours d'EPS (si pas disponible sur le créneau d'EPS adapté)

Le certificat médical est à remettre à une CPE

L'original du certificat est classé dans le dossier de l'élève

Une copie est envoyée au professeur d'EPS adapté par mail

L'élève est prévenu par la vie scolaire s'il doit se rendre en EPS, ou EPS adaptée.